

Réf: Dossier 465210

Avis de constitution

SOCIETE « POISSONNERIE COULIBALY FISH »

Siège ABIDJAN TREICVILLE PORT DE PÊCHE LOT
100, Lot 100, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18/11/2025, et enregistrés le 26/11/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « POISSONNERIE COULIBALY FISH

»

Objet : POISSONNERIE-
TRANSIT-
TRANSPORT-
COMMERCE GENERAL.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN TREICVILLE PORT DE PÊCHE LOT
100, Lot 100, Ilot 0

Dirigeant(s) M COULIBALY ALIOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-13119 du 18/12/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°77630/GTCA/RC/2025 du 18/12/2025

